

Assemblée communale du 3 décembre 2014 à 20h.00, à la salle communale (à l'abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 45 (dont notre caissière qui n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la commune)

M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite à chacun la bienvenue à cette assemblée communale des budgets 2015.

M. le Syndic passe à la nomination des scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes, en précisant que Mme Christiane Vial, notre caissière, n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la commune :

- pour les 3 derniers rangs : M. Gérard Challande : 19
- pour les 2 rangs de devant et la table du Conseil : M. Kurt Käser : 25 (+ Mme Vial, caissière)

M. le Syndic relève que cinq personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée.

M. le Syndic informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, c'est-à-dire par publication dans la Feuille officielle No 46 du 14 novembre 2014, par affichage aux piliers publics, par convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée, d'une récapitulation par chapitre des budgets 2015 et d'une explication sur les points importants des budgets de fonctionnement et des investissements prévus en 2015). Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De plus, M. le Syndic demande à chaque intervenant de bien vouloir se lever et s'annoncer.

M. le Syndic :

Mesdames et Messieurs, chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'assemblée de ce soir est consacrée principalement aux budgets 2015.

Dans les investissements, il est prévu un montant supplémentaire attribué à la révision du PAL (plan d'aménagement local).

Cette démarche, nous a placés devant une situation à laquelle nous ne nous attendions pas du tout. M. Roschi vous donnera, tout à l'heure, toutes les informations à ce sujet.

Afin de nous parer à appréhender les difficultés à venir dans ce dossier, le Conseil communal a rencontré M. Roprax, Conseiller d'Etat directeur, et la cheffe du SeCA (Service des constructions et de l'aménagement). Il a également soumis la question lors de l'assemblée des Communes fribourgeoises, le 8 novembre dernier, à Cugy, où toutes les Communes fribourgeoises étaient représentées (~300 personnes), en présence du Conseil d'Etat in corpore, accompagné de Conseillers nationaux et députés.

A ce jour, le Conseil communal et la Commission d'aménagement local s'investissent à fond afin de gérer ce dossier.

Suite à ces quelques explications, nous pouvons passer maintenant à l'assemblée proprement dite.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2014
(il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)
2. Budget de fonctionnement 2015, rapport et préavis de la Commission financière
3. Budget d'investissements 2015, rapport et préavis de la Commission financière

- Réfection du bâtiment de l'Administration communale
- Etude pour la réfection de la route des Roches
- Réfection de la conduite d'eau potable dans le secteur de la Savignière
- Elaboration du PIEP (plan d'infrastructures de l'eau potable)
- Crédit supplémentaire concernant la révision du PAL

4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015

5. Divers

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du tractanda de cette assemblée dans la convocation que chacun a reçue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Comme personne n'émet de commentaire, le tractanda est approuvé tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2014 (il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du procès-verbal qui était joint à la convocation à cette assemblée. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Le procès-verbal de l'assemblée des comptes 2013 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Eggertswyler, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Budget de fonctionnement 2015, rapport et préavis de la Commission financière

M. le Syndic passe la parole à Mme Vial, caissière.

Mme Christiane Vial :

Bonsoir à tous,

Nous allons, dans un premier temps, nous pencher sur certains postes du budget, les charges liées cantonales, régionales (Associations de communes) et les charges liées des 3C (Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz).

Charges liées cantonales (en milliers de francs) :

570.4 (budget 2015) - 472.0 (budget 2014) - 387.4 (comptes 2013)

Toutes les charges jusqu'à la péréquation (sauf conservatoire et service dentaire) sont calculées par l'Etat au prorata du nombre d'habitants, charges où la variation est minime par rapport à 2014. Par contre, l'augmentation est conséquente pour la péréquation des ressources puisqu'elle est basée sur l'IPF (indice du potentiel fiscal).

Cet indice 2015 est calculé sur la moyenne des impôts des personnes physiques et morales des années 2010-2011-2012. Il est de 187.75 en 2015 alors qu'il était de 153.55 en 2014 et de 124.85 en 2013. Il y aura encore une augmentation en 2016 (IPF basé sur 2011-2012-2013).

La péréquation des besoins est financée par le Canton (pas d'IPF) et varie très peu.

A noter que l'augmentation en % est conséquente. En rapport aux comptes 2013, notre péréquation des ressources augmente de 286% (environ triplée) et en rapport au budget 2014, elle augmente de 74%.

Charges liées régionales (en milliers de francs) :
348.7 (budget 2015) - 288.8 (budget 2014) - 241.1 (comptes 2013)

Le Service des curatelles étant étendu à la Vallée de la Jogne et à la Rive-droite de la Sarine (Botterens – La Roche) depuis 2014, il a été ajouté à ce tableau. Les frais augmentent en raison du nombre de personnes domiciliées à Crésuz sous mandat de curatelle. Ce critère entre pour moitié dans la clé de répartition de frais, l'autre moitié est facturée au prorata du nombre d'habitants.

Tous les postes, sauf le Service des curatelles, l'ATG et le PNR, tiennent compte de l'IPF (clé de répartition : 25 % des charges selon population légale, 75 % selon population légale pondérée par l'IPF).

Cela est particulièrement visible pour le CO (cycle d'orientation). Le montant pris en charge par les communes du district augmente en 2015 de Fr. 400'000.00 s/16 millions, soit de 2.5 %; alors que l'augmentation de la participation de notre Commune est de 21% (cause : notre IPF élevé).

A noter aussi que, depuis 2014, les mesures d'économie de l'Etat sont répercutées sur les communes du district concernant le social.

Charges liées – 3C (en milliers de francs) :
165.2 (budget 2015) - 159.2 (budget 2014) - 150.9 (comptes 2013)

Ecoles enfantine et primaire : il est prévu une participation aux charges financières (intérêts) des frais engagés pour le nouveau complexe scolaire intercommunal.

Home Vallée de la Jogne : l'augmentation découle du coût financier des nouveaux investissements et de la nouvelle clé de répartition qui tient compte de l'IPF.

Mme Christiane Vial : Est- ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au tableau des résultats détaillés par dicastère.

0. Administration :

Charges : Fr. 673'300.00

Produits : Fr. 334'750.00

Assemblée, conseil : augmentation du nombre d'heures en relation avec les dossiers à traiter.

Administration :

- réfection et déménagement du pilier public,
- achat de mobilier, frais de location pour l'installation de l'administration durant les travaux,
- provision pour honoraires d'avocats car toujours davantage de procédures complexes.

Salaires : augmentation des heures des Conseillers.

1. Ordre public :

Charges : Fr. 33'900.00

Produits : Fr. 9'500.00

Protection juridique : Service des curatelles (déjà expliqué)

2. Enseignement et formation

Charges : Fr. 462'450.00

Produits : Fr. 37'300.00

Ecole obligatoire : augmentation surtout à cause du CO (cycle d'orientation).

Formation professionnelle : davantage de personnes en formation.

Administration scolaire : diminution car pas d'amortissement pour le nouveau pavillon (prévu sur 3 ans/2012-2013-2014, d'entente avec les autres communes).

3. Culte, culture et loisirs :

Charges : Fr. 38'550.00

Produits : Fr. 100.00

Culture : pas de manifestation du 1^{er} août à Crésuz en 2015.

Chemins pédestres :

- en 2014, réfection importante du parc aux biches (stabilisation du sentier et redressement du treillis);
- en 2013, encore amortissement obligatoire; charge qu'il n'y a plus en 2015.

Sports et loisirs : participation à la régionalisation des sports dès 2014, dont la clé de répartition tient compte de l'IPF

4. Santé :

Charges : 176'130.00

Produits : Fr. 1'000.00

Hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires : la clé de répartition tient compte de l'IPF (déjà commenté dans les tableaux précédents)

5. Affaires sociales :

Charges : Fr. 132'500.00

Produits : Fr. 2'000.00

Aides sociales : la clé de répartition tient compte de l'IPF (déjà commenté dans les tableaux précédents)

6. Transports et communications :

Charges : Fr. 162'330.00

Produits : Fr. 500.00

Routes communales :

- pas d'amortissement obligatoire dès 2014,
- en 2015, il est prévu une participation à la réfection du Mur de la Croix des Missions.

7. Protection et aménag. environ. :

Charges : Fr. 323'500.00

Produits : Fr. 263'800.00

Eau potable :

- couverture à 71 % au budget 2015,
- le budget 2014 a été surestimé de Fr. 10'000.- environ pour les recettes,
- en 2015, il est prévu le remplacement d'un déshumidificateur,
- davantage de salaires imputés (sur la base des heures 2013-2014).

Protection des eaux :

- moins de virement à la réserve (bénéfice) en prévision des frais de procédure avec des avocats,
- moins de terrains taxés à cause de la révision du PAL (plan d'aménagement local).

Ordures ménagères :

- couverture des frais à 87 %,
- les coûts de traitement des déchets récoltés à la déchetterie sont en augmentation.

Aménagement du territoire :

- honoraires de la mise à jour régulière du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), (par contre, les honoraires d'urbanistes relatifs à la révision du PAL se trouvent dans l'investissement).

8. Economie :

Charges : Fr. 69'770.00

Produits : Fr. 0.00

Tourisme : incidence de l'IPF sur la contribution à l'ARG.

9. Finances et impôts :

Charges : Fr. 373'950.00

Produits : Fr. 1'928'450.00

Impôts :

- les impôts des personnes physiques et morales sont estimés selon la statistique et les prévisions de l'Etat en tenant compte des départs et des arrivées,
- estimation prudente des impôts spéciaux (impôts à la source, mutations et gains immobiliers, prestations en capital...)

Finances : Fr. 32'000.- d'amortissements obligatoires n'ont pas été ventilés dans les différents dicastères car nous ne savons pas pour l'instant quels postes seront amortis. Cela se décidera lors du bouclage.

Divers :

- 2013 : mis en réserve et amortissements supplémentaires pour Fr. 725'000.00,
- 2014 : Fr. 150'000.- moins les recettes pour 2^{ème} enfantine Fr. 7'100.00,
- 2015 : rien de prévu, de plus le programme de subvention pour la 2^{ème} enfantine se termine en 2014.

Mme Christiane Vial : Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au tableau « récapitulation par dicastère » qui montre un bénéfice de Fr. 131'020.00.

RECAPITULATION	Budget du compte de fonctionnement 2015					
	Comptes 2013		Budget 2014		Budget 2015	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0. Administration	570'291.35	331'706.95	580'900.00	323'230.00	673'300.00	334'750.00
1. Ordre public	25'580.35	9'542.50	27'260.00	8'500.00	33'900.00	9'500.00
2. Enseignement et formation	705'049.75	353'200.10	424'570.00	36'100.00	462'450.00	37'300.00
3. Culte, culture et loisirs	41'155.70	595.00	57'700.00	3'200.00	38'550.00	100.00
4. Santé	135'487.85	499.95	160'360.00	1'000.00	176'130.00	1'000.00
5. Affaires sociales	111'904.00	4'753.65	124'100.00	2'000.00	132'500.00	2'000.00
6. Transports et communications	178'124.40	1'314.80	157'200.00	500.00	162'330.00	500.00
7. Protection et aménag. environ.	378'150.40	322'751.45	324'310.00	292'600.00	323'500.00	263'800.00
8. Economie	53'273.45		56'820.00		69'770.00	
9. Finances et impôts	1'002'000.19	2'193'185.95	495'070.00	1'839'950.00	373'950.00	1'928'450.00
TOTAUX	3'201'017.44	3'217'550.35	2'408'290.00	2'507'080.00	2'446'380.00	2'577'400.00
Excédents de charges/produits	16'532.91		98'790.00		131'020.00	

M. Jean-Claude Reymond-Joubin :

Bonsoir Mesdames, Messieurs,

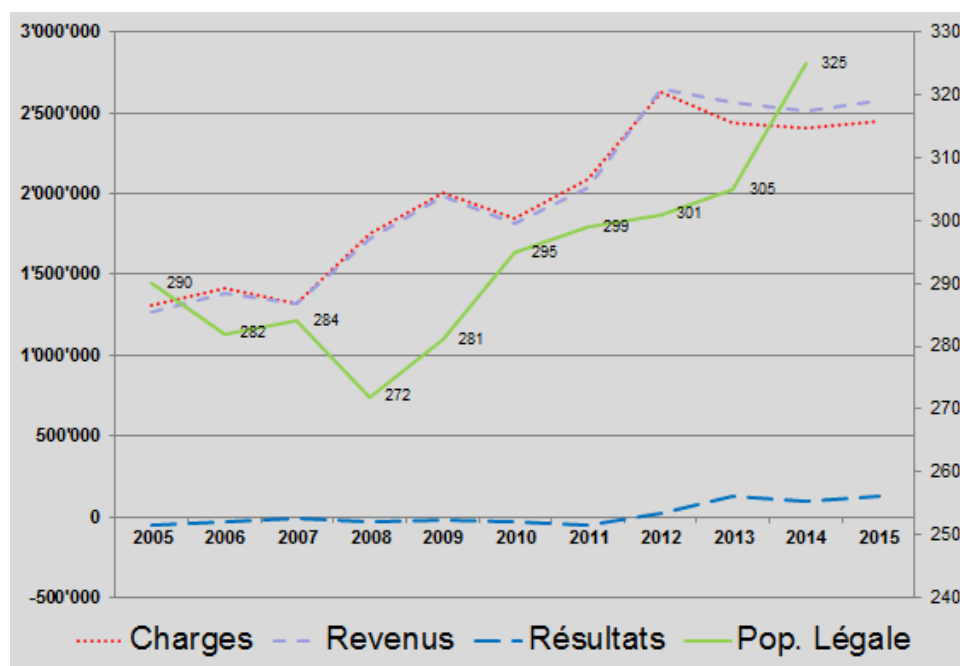
Merci beaucoup à Mme Vial qui a présenté ce budget de fonctionnement de façon brillante, comme d'habitude.

Je me suis posé 2-3 questions en voyant ce budget, ceci d'autant plus que je suis le benjamin du Conseil. Depuis que je suis en fonction dans les finances, j'ai entendu et lu beaucoup de choses, aussi dans la presse.

Je me suis dit : « Qu'est-ce que les gens pensent, est-ce que Crésuz est devenu le « Monaco » de la Suisse, n'y a-t-il que des forfaits fiscaux à Crésuz ? »

J'ai donc pensé à faire une approche un peu différente. Je me suis demandé si, depuis quelques années, pour ne pas dire depuis 2011, notre budget évolue d'une façon « déjantée ». Est-ce que tant que nous avons de l'argent nous le dépensons ?

J'ai donc fait un petit graphique :



Ce graphique comporte 2 axes (population – finances) :

- Le nombre d'habitants à Crésuz (population tout confondue, pas uniquement les contribuables), est représenté par une ligne continue sur le graphique.

Nous constatons une forte progression en 2014 (chiffre au 30.11.2014). Par contre, le budget 2014 des revenus était budgété sur la base des revenus 2013. Comme Mme Vial le disait, nous

tablons sur une augmentation des impôts en 2015 qui est également due à cette augmentation de la population.

Depuis 2011, nous voyons que la courbe démographique est en augmentation.

- Pour la partie financière, les charges sont représentées par une courbe pointillée, les produits par une courbe de petits traitillés et nos résultats (au niveau budget) par une courbe de grands traitillés.

Il y a 10 ans, nous constatons que nous étions constamment en dessous du budget. Nous avions une marge qui était toujours assez neutre, voire négative.

Depuis 2011, nous voyons que cette marge a passé la barre du zéro pour se situer, selon les chiffres cités auparavant, à Fr. ~130'000.00 (bénéfice budget 2015).

Dès 2012, nous pouvons relever que la courbe des revenus passe en dessus de celle des charges. Ceci s'explique en partie au niveau de l'IPF (qui a été introduit à cette époque).

Cette courbe continue à progresser en parallèle (ou pas) des revenus (élément inconnu pour le moment). Pour 2015, nous le souhaitons. Pour 2016, nous le verrons. Cela dépend de beaucoup de choses mais il suffit également d'une simple diminution de la population (départ de bons contribuables) et la situation peut s'inverser aussitôt.

Ce tableau a pour but de voir si nous avons exagéré au niveau budget depuis 2011. Les revenus ont fortement augmenté et, ceci, tant mieux. Les dépenses ont diminué un peu vers 2012-2013 pour augmenter ensuite. Pour l'instant, la situation de notre Commune est bonne.

Je me suis alors demandé comment Crésuz se situait par rapport à d'autres Communes. Pas plus tard que le mois dernier, on m'a dit que la Commune de Crésuz n'avait pas besoin de discuter des coûts. Pour votre gouverne, Crésuz est la 4^{ème} commune fribourgeoise contributrice et la 1^{ère} en Gruyère.

En parcourant la Liberté d'aujourd'hui, j'ai pu lire que les communes de Bellegarde et Haut-Vully ont présenté leurs budgets en assemblée communale.

Commune	Surface (ha)	Nbr hab	Charges	Produits	Résultats
Bellegarde	5'521	709	4'500'000	4'360'000	-140'000
Haut-Vully	751	1'241	7'520'000	7'612'000	92'000
Crésuz	178	305	2'446'000	2'577'000	131'000

Sur ce tableau, nous pouvons voir, pour chaque commune, le nombre d'habitants, la surface ainsi que les charges, les produits et le résultat du budget de fonctionnement 2015.

Bellegarde :

- un peu plus du double d'habitants que Crésuz
- un peu moins que le double de charges et de produits que Crésuz
- par contre une perte est prévue dans le budget de fonctionnement 2015
- Bellegarde est cependant connu pour être une grande commune, pour avoir peu de contribuables, peu d'entreprises

Haut-Vully :

- un peu plus de quatre fois la population de Crésuz
- charges et produits en proportion
- bénéfice prévu dans le budget de fonctionnement 2015

Avec ces éléments, nous n'avons pas grand-chose à en tirer. Par contre, si nous regardons le tableau suivant, nous voyons les charges et produits par habitant.

	Charges par hab	Produits par hab
Bellegarde	6'347	6'150
Haut-Vully	6'060	6'134
Crésuz	8'020	8'449
Crésuz - per.	5'293	

Nous constatons que nous avons des charges plus élevées que les autres, mais pourquoi ? Dans les tableaux présentés auparavant par Mme Vial, nous constatons que Fr. ~800'000.00 sont attribués aux charges liées cantonales, régionales et des 3C, ceci sur un budget de Fr. 2'400'000.00.

Nous avons effectivement un budget de fonctionnement de Fr. 1'600'000.00 pour notre ménage communal. Si nous divisons ce montant par le nombre d'habitants, nous avons une charge par habitant de Fr. 5'293.00, montant qui est tout à fait correct en rapport aux autres communes, ceci indépendamment de la surface qui engendre également des coûts importants.

Tout ceci pour montrer que le budget présenté n'est pas démesuré mais tout à fait correct et nous pouvons ainsi dire que le budget est contrôlé.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic donne la parole à Mme Vial pour la présentation des investissements 2015.

3. Budget d'investissements 2015, rapport et préavis de la Commission financière

Mme Christiane Vial :

- Réfection du bâtiment de l'Administration communale

But de la dépense

- Réaménagement complet des locaux de l'administration, changement du système de chauffage, mise aux normes critères Minergie A ou P.

Plan de financement

- Fr. 480'000.- financés par emprunt

Montant des charges

- | | | |
|---|-----|----------------------|
| Amortissement | 3 % | Fr. 14'400.00 |
| Intérêts | 2 % | Fr. 9'600.00 |
| Total des coûts financiers annuels | | Fr. 24'000.00 |

- **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans le fonctionnement

M. Nicolas Roschi :

Bonsoir à tous,

Je ne vais pas ajouter beaucoup plus d'explications que celles qui vous ont été adressées avec la convocation à cette assemblée.

Nous proposons cet investissement pour rénover le bâtiment de l'Administration communale. Ce bâtiment a déjà un certain nombre d'années, n'est pas isolé et est chauffé à l'électricité.

Nous avons longuement réfléchi car il y a quand même l'incertitude d'une possibilité dans le bâtiment de La Chaumine. Suite au sondage effectué, nous avons constaté qu'il y avait le souhait de plusieurs affectations pour cet édifice, affectations qui suffiront largement (si ce n'est trop) à la réhabilitation de ce dernier. Il reste encore à trouver des partenaires.

Nous avons finalement décidé de maintenir les locaux de l'Administration communale dans le bâtiment actuel et de procéder à sa rénovation en tenant compte d'un pré-équipement pour une future (éventuelle) affectation en appartement. Ainsi, le bâtiment ne perd pas de valeur et, si un jour, l'Administration communale devait déménager, nous n'aurions pas fait cet investissement pour rien.

L'investissement prévu comporte les coûts suivants :

- réaménagement complet des locaux,
- changement du système de chauffage et isolation (selon directives du Canton, les nouveaux bâtiments communaux ou leur transformation doivent satisfaire aux normes Minergie A ou P => d'où influence sur les coûts de rénovation),
- équipement sanitaire (conduites allant jusqu'à l'étage),
- ouvertures en façades,
- certains aménagements extérieurs,
- déménagement de l'Administration communal et lignes provisoires (électricité-téléphone-internet) durant les travaux de réfection.

Cet investissement de Fr. 480'000.00 n'est donc pas exagéré mais il correspond aux prix du marché actuel.

M. Yves Piccand : Est-ce que le bâtiment devra être certifié Minergie ou doit-il seulement être mis aux normes ?

M. Nicolas Roschi : Selon les dernières informations que nous avons reçues, le bâtiment ne devra pas être labellisé, il devra uniquement satisfaire à ces normes Minergie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Aucune.

Mme Vial :

- **Etude pour la réfection de la route des Roches**

But de la dépense

- L'étude comprend la réfection et les aménagements en surface de la chaussée ainsi que l'assainissement des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux, sur une longueur de 440 mètres.

Financement

- **Fr. 30'000.-** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** 100 %
- **Intérêts** néant
- **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : Une explication sur cet investissement était jointe à la convocation. Je vais cependant apporter quelques précisions.

Il est prévu de procéder à la rénovation de la route des Roches, c'est-à-dire depuis la route des Planches en direction de Cerniat, jusqu'à la limite entre les deux Communes.

La Commission financière avait été contactée durant l'été afin d'avoir son aval pour ce qui est de l'étude de ce projet. Nous avons pensé pouvoir faire l'étude durant l'été afin de pouvoir soumettre à cette assemblée les coûts de réfection de cette route (adduction d'eau, collecteurs EU/EC, revêtement dans son gabarit).

Cependant, le dossier a pris du retard. Nous avons dû demander des offres à différents bureaux d'ingénieur (point que nous ne faisons pas d'office lors d'autres projets mais, expérience faite,

nous avons constaté que cela devenait nécessaire), ce qui ne nous a pas permis de pouvoir faire l'étude jusqu'aux soumissions.

Le mandat d'ingénieur a été attribué à un bureau qui s'est installé à Bulle.

Le montant de Fr 30'000.00 correspond au travail d'ingénieurs, à l'étude du projet jusqu'aux soumissions et aux frais de dossiers pour mise à l'enquête.

Ainsi, à l'automne 2015, nous aurons les montants pour pouvoir soumettre à l'assemblée les coûts des travaux effectifs.

Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

Mme Christiane Vial :

- Réfection de la conduite d'eau potable dans le secteur de la Savignière

But de la dépense

- Remplacement de la conduite en fonte située entre les hydrants no 29 et 30, soit une longueur de 135 mètres.

Plan de financement

- Fr. 85'000.- financés par la trésorerie

Montant des charges

- Amortissement 100 %
- Intérêts néant
- Coûts de fonctionnement déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : Des explications étaient également jointes à la convocation. Je vais cependant rajouter quelques commentaires.

Durant l'année écoulée, les personnes qui habitent le quartier de la Savignière ont pu constater qu'il y a eu à 3 reprises une fuite d'eau. Il s'avère que cette conduite en fonte est de mauvaise qualité. Il y a certainement d'autres facteurs qui influencent ce problème tels que courants vagabonds, acidité du sol, etc.

Malheureusement, ce genre de fuites a souvent lieu le vendredi soir ou le week-end. Ce n'est pas très agréable pour les personnes qui doivent intervenir et pour les utilisateurs car nous devons fermer le réseau d'eau durant un certain temps.

Nous avons contacté plusieurs entrepreneurs et avons décidé de proposer le changement de cette conduite sur la longueur de la route de la Savignière et, ceci, pour le montant de Fr. 85'000.00 (travaux de génie civil, d'installateur, la fouille et la remise en état de la chaussée).

La conduite sera posée en parallèle de la conduite actuelle où nous pourrons faire les raccordements nécessaires. Les travaux devront normalement avoir lieu sans trop gêner les utilisateurs.

Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

Mme Christiane Vial :

- Elaboration du PIEP (plan d'infrastructures de l'eau potable)

But de la dépense

- Elaboration du plan des infrastructures d'eau potable suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau potable.

Plan de financement

- Fr. 20'000.- financés par la trésorerie

Montant des charges

- Amortissement 100 %
- Intérêts néant
- Coûts de fonctionnement déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : En plus des informations données avec la convocation à cette assemblée, je souhaite apporter encore quelques explications.

Suite à la nouvelle Loi sur l'eau potable, l'Etat exige que les communes établissent des documents sur la distribution de l'eau potable, les ressources en cas de problèmes ou de crises ainsi qu'un cadastre, en fait une analyse complète.

Nous avons déjà fait une partie du travail. Au niveau de la distribution d'eau potable, beaucoup d'investissements ont été réalisés : bonne distribution, captage des sources sous surveillance, document d'autocontrôle contenant un cadastre du réseau.

Nous devons cependant quand même faire appel à un bureau d'ingénieur pour fournir l'intégralité de cette analyse qui est assez complexe. Cette démarche est onéreuse. C'est pour cette raison que nous avons prévu ces Fr. 20'000.00 dans notre budget des investissements.

Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

Mme Christiane Vial :

- Crédit supplémentaire concernant la révision du PAL

But de la dépense

- Mise en place des zones réservées, inventaire des biotopes....

Plan de financement

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| • Crédit complémentaire demandé | Fr. 50'000.00 |
| • Crédit déjà voté le 5.12.2012 | <u>Fr. 150'000.00</u> |
| • Total de l'investissement | Fr. 200'000.00 |

Le tout est financé par la trésorerie

Montant des charges

- Amortissement 100 %
- Intérêts néant
- Coûts de fonctionnement déjà prévus dans le fonctionnement

M. Nicolas Roschi : Un explicatif assez complet était joint à la convocation à cette assemblée. La plupart d'entre vous l'a certainement lu et a aussi été informée de la mise à l'enquête des zones réservées qui court du 14 novembre au 15 décembre 2014.

Nous avons décidé de vous informer ce soir de la cause de la mise en place de ces zones réservées. Ce n'est en fait pas la mise à l'enquête de la révision du PAL (plan d'aménagement local) mais il y a quand même un impact direct sur ce dernier.



COMMUNE DE
CRESUZ

Information

- Plan:**
1. Information préliminaire
 2. Stratégie de réduction du surdimensionnement
 3. Suite et procédures
 4. Crédit complémentaire



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. **Information préliminaire**
2. Stratégie de réduction du surdimensionnement
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale (LATeC/ReLATeC) au 1^{er} janvier 2010 donnait aux communes un délai de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, pour adapter leur Plan d'aménagement local (PAL) à cette nouvelle législation.

A Crésuz, la révision du PAL a été lancée en mai 2013.

Dans le cadre du « programme de révision », un surdimensionnement important a été constaté.



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. **Information préliminaire**
2. Stratégie de réduction du surdimensionnement
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire

Concrètement, le détail du calcul du dimensionnement de la zone à bâtir se présente comme suit (état octobre 2014) :

Zone village et résidentielle
légalisée libre de constructions env. 75 000 m²

Zone libre de construction
admise par le PDCant
(surface construite les 15 dernières
années fois le facteur 1.2) max. 21 500 m²

Surdimensionnement
(surface à déclasser) min. 53 500 m²



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. **Information préliminaire**
2. Stratégie de réduction du surdimensionnement
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire

L'obligation de réviser le Plan d'aménagement local et de réduire la zone à bâtir a été confirmée

- dans le préavis de synthèse du SeCA sur le programme de révision du 20 mars 2014, ainsi que
- par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) dans le cadre d'une séance le 15 septembre 2014.



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. **Stratégie de réduction du surdimensionnement**
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire

Au vu des exigences légales susmentionnées, la commune se doit de réagir afin de trouver des solutions qui permettent de diminuer la zone à bâtir.

Pour ce faire, le Conseil communal a mis en place la stratégie de réduction de surdimensionnement suivante qu'il prévoit d'appliquer pour la révision générale du PAL.



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. **Stratégie de réduction du surdimensionnement**
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire

1. Déclassement en zone non constructible (zone agricole ou zone libre) des terrains libres de construction selon les critères d'aménagement du territoire suivants :
 - a. Terrains non encore totalement équipés ou avec un accès insuffisant/limité
 - b. Terrains loin du centre avec une desserte en transport publique limitée voire insuffisante
 - c. Terrains jouxtant la zone à bâtir (hors secteur largement bâti)
 - d. Terrains avec une configuration moins apte à la construction
 - e. Terrains aux abords du village protégé et/ou dans l'environnement des bâtiments protégés



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. **Stratégie de réduction du surdimensionnement**
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire

2. Déclassement des terrains selon la volonté du propriétaire de dézoner sa parcelle en zone agricole (aucune intention de construire dans les 15 prochaines années)
3. Mise en place de conventions de construire pour le solde de terrains non construits, afin de garantir leur disponibilité
4. Aucune nouvelle mise en zone à bâtir (à l'exception d'ajustements mineurs ou d'un intérêt communal majeur)



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. **Stratégie de réduction du surdimensionnement**
3. Suite et procédure
4. Crédit complémentaire

Intervention sur le PAL actuel

La mise en place de zones réservées fait l'objet d'une première mesure, à caractère provisoire, afin de rendre possible la révision du PAL.

Les zones réservées suspendent provisoirement le droit existant, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau droit (enquête publique de la révision générale du PAL).

Cette mesure permet d'éviter que des permis de construire ne soient octroyés dans les zones réservées.

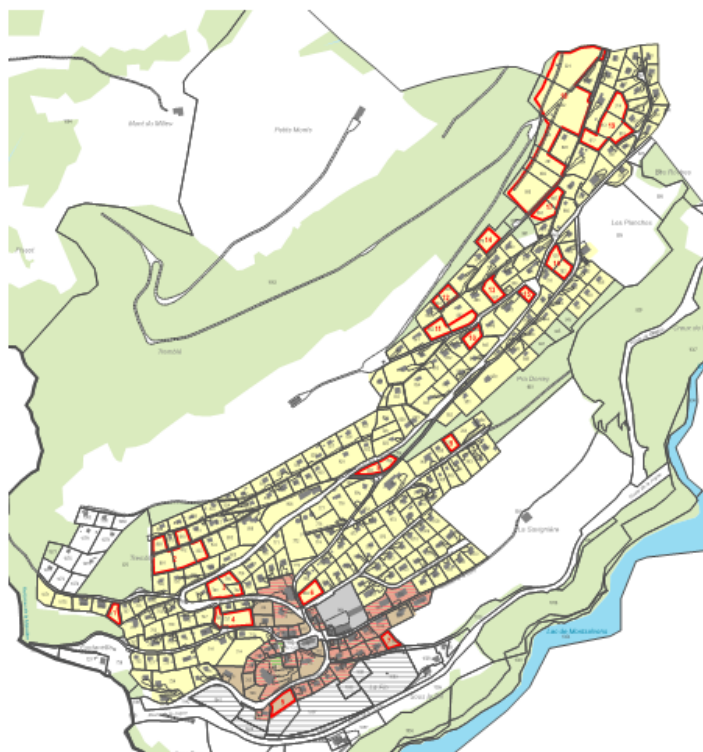
Les zones réservées incluent tous les terrains susceptibles d'être déclassés en zone inconstructible lors de la révision générale du PAL en cours.



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. **Stratégie de réduction du surdimensionnement**
3. Suite et procédures
4. Crédit complémentaire



COMMUNE DE
CRESUZ

Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. Stratégie de réduction du surdimensionnement
3. **Suite et procédures**
4. Crédit complémentaire

Les périmètres des zones réservées sont définis sur le document « plan d'affectation des zones – définition des zones réservées ». A l'intérieur de ces zones, l'art. 15^{bis} RCU est applicable.

Jusqu'à l'échéance de la validité des zones réservées, toute nouvelle construction est interdite à l'intérieur des zones réservées.

L'enquête pour la définition des zones réservées a démarré le vendredi 14 novembre 2014. Elle prend fin le 15 décembre 2014.

Les documents mis à l'enquête sont consultables auprès de l'Administration communale ou à la Préfecture. Ils sont également publiés sur le site de la Commune.



Année	Zone réservée		Révision PAL
2013			Programme de révision
2014 – 2015	Info propriétaires – Enquête publique – Traitement oppositions – Approbation	Recours DAEC Recours TC	
			Projet PAL Info population Examen préalable
2016 – 2017		Recours DAEC Recours TC	Info population Enquête publique Traitement oppositions Approbation



Information sur la révision du PAL

1. Information préliminaire
2. Stratégie de réduction du surdimensionnement
3. Suite et procédures
4. **Crédit complémentaire**

Pourquoi une demande de crédit complémentaire?

- Stratégie de réduction du surdimensionnement et mise en place de zones réservées
- Inventaire préalable des biotopes suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la nature en 2014

M. Nicolas Roschi : Merci de m'avoir écouté. En 2012, lorsque nous avons demandé à l'assemblée communale le crédit pour la révision du PAL, nous n'avions pas connaissance de ce surdimensionnement. Vous comprenez certainement que cette situation engendre des procédures

conséquentes. De plus, depuis le début de la révision du PAL, une nouvelle information nous est parvenue, celle de l'obligation d'établir un inventaire préalable des biotopes (entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection de la nature). Ces deux éléments nous amènent à demander un complément de budget de Fr. 50'000.00.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette présentation ? Aucune.

4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015

M. le Syndic : Nous allons passer à la lecture des rapports de la Commission financière et au vote du budget de fonctionnement et des investissements 2015.

Budget de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		Budget 2015		Budget 2014		Comptes 2013	
en SFr.		charges	produits	charges	produits	charges	produits
0	Administration	673'300.00	334'750.00	580'900	323'230	570'291.35	331'706.95
1	Ordre public	33'900.00	9'500.00	27'260	8'500	25'580.35	9'542.50
2	Enseignement formation	462'450.00	37'300.00	424'570	36'100	705'049.75	353'200.10
3	Culture et loisirs	38'550.00	100.00	57'700	3'200	41'155.70	595.00
4	Santé	176'130.00	1'000.00	160'360	1'000	135'487.85	499.95
5	Affaires sociales	132'500.00	2'000.00	124'100	2'000	111'904.00	4'753.65
6	Transports et communication	162'330.00	500.00	157'200	500	178'124.40	1'314.80
7	Protection et aménag. de l'environnement	323'500.00	263'800.00	324'310	292'600	378'150.40	322'751.45
8	Economie	69'770.00	00.00	56'820	00	53'273.45	00.00
9	Finances et impôts	373'950.00	1'928'450.00	495'070	1'839'950	1'002'000.19	2'193'185.95
Total		2'446'380.00	2'577'400.00	2'408'290	2'507'080	3'201'017.44	3'217'550.35
Excédents		131'020.00		98'790		16'532.91	

M. Alain Philipona : Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons avec satisfaction que l'Autorité communale continue à opérer des choix et mettre les priorités en fonction des moyens à sa disposition. Le principe de prudence a, une nouvelle fois, prévalu dans l'élaboration de ce budget.

Malgré l'augmentation des charges liées, principalement dues à l'IPF et notre contribution à la péréquation des ressources qui augmente d'environ Fr. 100'000.00 par rapport à 2014, le budget communal dégage un excédent de Fr. 131'020.00.

La plupart des autres postes de ce budget de fonctionnement demeure stable en comparaison aux budgets 2014.

En conclusion, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget 2015, tel qu'il vous a été présenté et commenté.

La Commission financière tient encore à remercier le Conseil communal et tout spécialement Mme Vial pour leur disponibilité et leur ouverture à nous fournir les explications sur le fonctionnement du ménage communal.

Au nom de la Commission financière :

Yves-André Sottas, Président – Alain Philipona, Secrétaire – Benoît Dessibourg, Membre

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au vote. Les personnes qui acceptent ce budget de fonctionnement tel que présenté veulent bien s'exprimer à main levée.

Le budget de fonctionnement 2015 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

	INVESTISSEMENTS	Budget 2015		Budget 2014		Comptes 2013	
		en SFr.	charges	produits	charges	produits	charges
0	Administration		480'000				
1	Ordre public			50'000			
2	Enseignement				52'500		52'396.55
3	Culte, culture et loisirs					17'104.10	
6	Transport et <u>commun.</u> <u>routes communales</u>		121'200	164'500		168'882.55	
7	Protection amén. territ. <u>Eau potable</u> <u>Eaux usées</u> <u>Aménaq. territoire</u>		518'100 124'000 120'400 273'700	498'500 65'000 187'000 246'500		92'830.75	29'588.25
9	Finances et impôts		65'000	65'000		80.00	8'640.00
	Total		1'184'300	778'000	52'500	278'897.40	90'624.80
	Reportés		519'300	598'000			
	Nouveaux		665'000	180'000			
	Excédents				725'500		188'272.60

Investissement de Fr 480'000.00 pour la rénovation totale du bâtiment de l'Administration communale

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Alain Philipona : Dans l'optique des réflexions du Conseil communal et au vu de la situation actuelle, il nous semble logique de procéder à la rénovation totale du bâtiment de l'Administration communale.

Le projet présenté nous semble réaliste et satisfaisant en tenant compte des critères Minergie ainsi que de la possibilité d'affectation future en appartement.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 480'000.00.

Au nom de la Commission financière :

Yves-André Sottas, Président – Alain Philipona, Secrétaire – Benoît Dessibourg, Membre

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au vote. Les personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 480'000.00 pour la rénovation totale du bâtiment de l'Administration communale veulent bien s'exprimer à main levée.

L'investissement de Fr 480'000.00 pour la rénovation totale du bâtiment de l'Administration communale est accepté par 43 oui et 1 abstention.

Crédit d'étude de Fr. 30'000.00 pour la réfection de la route des Roches

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Benoît Dessibourg : Conformément à notre séance du 11 août 2014 dans les locaux de l'Administration communale et après prise de connaissance des offres de SD Ingénierie Fribourg SA et de RWB Fribourg SA, nous vous confirmons notre accord pour attribuer à la société SD Ingénierie Fribourg SA le mandat relatif à l'assainissement de la route des Roches.

Ce mandat comprend l'étude et les appels d'offres pour la réfection de la route, les canalisations EU/EC et l'adduction d'eau.

Le montant de ce mandat est de Fr 30'000.00, conformément à l'offre du 06.06.2014, incluant toutes les prestations prévues selon l'offre RWB Fribourg SA.

Au nom de la Commission financière :

Yves-André Sottas, Président – Alain Philipona, Secrétaire – Benoît Dessibourg, Membre

M. le Syndic remercie la Commission financière de son préavis. Il précise que le mandat de l'étude a été attribué à SD Ingénierie Fribourg SA, succursale de Bulle. Il passe ensuite au vote. Les personnes qui acceptent le crédit d'étude de Fr. 30'000.00 pour l'assainissement de la route des Roches veulent bien s'exprimer par main levée

Le crédit d'étude pour la réfection de la route des Roches est accepté à l'unanimité.

Investissement de Fr. 85'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau potable à la route de la Savignière

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Benoît Dessibourg : Après plusieurs fuites durant l'année 2014, cette conduite en fonte n'est plus fiable et nous nous trouvons dans l'obligation de la remplacer.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget de fonctionnement.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 85'000.00.

Au nom de la Commission financière :

Yves-André Sottas, Président – Alain Philipona, Secrétaire – Benoît Dessibourg, Membre

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au vote. Les personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 85'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau potable à la route de la Savignière veulent bien s'exprimer à main levée.

L'investissement de Fr. 85'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau potable à la route de la Savignière est accepté à l'unanimité.

Investissement de Fr. 20'000.00 pour l'élaboration du PIEP (plan d'infrastructure de l'eau potable)

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Yves-André Sottas : Nous référant à la nouvelle Loi sur l'eau potable, l'élaboration du PIEP est par conséquent obligatoire.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 20'000.00.

Au nom de la Commission financière :

Yves-André Sottas, Président – Alain Philipona, Secrétaire – Benoît Dessibourg, Membre

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au vote. Les personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 20'000.00 pour l'élaboration du PIEP veulent bien s'exprimer à main levée.

L'investissement de Fr. 20'000.00 pour l'élaboration du PIEP (plan d'infrastructure de l'eau potable) est accepté à l'unanimité.

Crédit complémentaire de Fr. 50'000.00 pour la révision du PAL (plan d'aménagement local)

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Yves-André Sottas : Le crédit de Fr. 150'000.00 dédié à la révision du PAL devait couvrir les dépenses initialement prévues par la Loi cantonale.

Avec l'introduction de la nouvelle législation cantonale, il est nécessaire d'adapter le plan d'aménagement local avec un crédit complémentaire de Fr. 50'000.00.

Ces frais supplémentaires sont dus principalement à la réduction du surdimensionnement de la zone à bâtir.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement le crédit complémentaire demandé.

Au nom de la Commission financière :

Yves-André Sottas, Président – Alain Philipona, Secrétaire – Benoît Dessibourg, Membre

M. le Syndic remercie la Commission financière de son rapport et passe au vote. Les personnes qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 50'000.00 pour la révision du PAL veulent bien s'exprimer par main levée.

Le crédit complémentaire de Fr. 50'000.00 pour la révision du PAL (plan d'aménagement local) est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée de la confiance témoignée en acceptant les différents objets présentés.

5. Divers

Covoiturage :

M. le Syndic : Vous avez peut-être constaté que des places de stationnement ont été aménagées à la sortie du pont de la Maladère, en direction de Châtel-sur-Montsalvens.

Ces places ont été mises en place en collaboration avec la Commune de Châtel et servent au covoiturage.

Cette procédure a été instaurée par l'Association des communes fribourgeoises.

Il existe également un site internet où chacun peut proposer des trajets de manière à rationaliser le déplacement des personnes.

Les communes doivent mettre à disposition des places de parc afin que les utilisateurs/bénéficiaires de ce service puissent stationner leur véhicule.

Les personnes faisant des trajets réguliers ou qui n'ont pas de véhicule qui souhaitent adhérer à cette démarche peuvent trouver les informations utiles par le biais du site internet.

Marches de l'Avent :

M. le Syndic : Pour rappel, dimanche prochain, la marche de l'Avent s'arrêtera à Crésuz.

Au niveau des divers, M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Révision du PAL :

M. Nicolas Roschi : Dans le cadre de la révision du PAL, je souhaite exprimer mes remerciements à la Commission d'aménagement local (qui est presque totalement présente ce soir) pour son soutien et son investissement. Nous avons beaucoup de séances et de travail. Nous pouvons voir que cela fonctionne bien et je tiens vraiment à remercier chaque membre de son engagement.

Vieux Chalet :

M. Nicolas Roschi : Nous avons rencontré les propriétaires du Vieux Chalet. Ces derniers nous ont confirmé leur intention de rénover le restaurant, en tous les cas de maintenir une partie hôtelière.

Applaudissement de l'Assemblée.

La Chaumine :

M. Nicolas Roschi : Vous avez pu prendre connaissance du résultat du sondage relatif au bâtiment de La Chaumine. Celui-ci est positif. Nous avons eu une bonne participation. Nous voyons également une certaine volonté de développer le site et de voir revenir une activité au village. Malheureusement, nous n'avons pas encore de pistes concrètes. Nous y travaillons. Momentanément, le groupe de travail est suspendu. Une fois que nous aurons quelque chose de concret, son activité pourra reprendre. Cependant, cela prend du temps.

Soupe des rois :

M. le Syndic : Vous avez peut-être vu des affiches. L'équipe de la crèche propose, comme chaque année, « une soupe, un don ». Cela se passera le samedi 10 janvier 2015, ici même, où la soupe vous sera proposée au prix de Fr. 5.00, ceci en faveur de l'Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer. Cette action a déjà une fois été faite en faveur de cette association. On vous encourage donc tous à venir manger une soupe ou à la prendre à l'emporter.

Remerciements et clôture de l'assemblée :

M. le Syndic : S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques dans les divers, je veux simplement conclure cette assemblée en remerciant Mme Vial et M. Reymond qui s'occupent des finances et qui ont préparé le budget présenté ce soir.

A mon tour, je remercie M. Roschi et la Commission d'aménagement local de tout le travail accompli dans le cadre de la révision du PAL.

D'un autre côté, je remercie mes collègues du Conseil qui s'impliquent dans leurs dossiers et avec qui j'ai toujours du plaisir à travailler.

Un merci tout particulier s'adresse à Mme Eggertswyler qui, dans sa discrétion, ne perd pas son temps et prend des notes pour tenir à jour et rédiger non seulement le procès-verbal de cette assemblée mais tous ceux de nos séances de Conseil, sans compter tout le reste du travail administratif qui est assez prenant.

Je profite également de l'occasion pour remercier tout le personnel de la Commune :

- M. Wicky, que je n'ai pas besoin de présenter et que tout le monde apprécie,
- les personnes qui s'occupent des différentes tâches à la Commune (déchetterie, embellissement, bibliothèque, nettoyage),
- en résumé, toutes les personnes impliquées dans le bon fonctionnement de notre communauté.

A toutes et à tous, bonnes Fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2015.

J'invite chacun à partager le verre de l'amitié et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

Applaudissements de l'Assemblée !

L'assemblée communale est levée. Il est alors 21h.00

La Secrétaire :

Le Syndic :